



Belgian ZNA Koi Show 2019

Le 22 et 23 juin à Hasselt
(près du Jardin Japonais)

CONTENU:

- **Conditions générales Belgian ZNA Koi Show 2019 pour exposants**
- **Fiche d'inscription Belgian ZNA Koi Show 2019 pour exposants (annexe I)**
- **Fiche d'inscription pour sponsors (annexe II)**

CONTACTS:

- **Organisation et officiels du concours:**

Dirk De Witte

Brasschaatsebaan 21, 2970 Schilde

Tel.: +32 (0)3/384.26.66, Fax.: +32 (0)3/384.26.67

e-mail: dirk@belgiankoiociety.eu

- **Inscription et renseignements des sponsors et exposants:**

Jos Vandermeulen

Kerkomsesteenweg 251, 3370 Boutersem

Tel: +32 (0)16/73.32.52, GSM: +32 (0)498/76.81.79

e-mail: belkoioc@gmail.com

1. Participation

Tous ceux qui correspondent au concept du show peuvent participer au Belgian ZNA Koi Show.

L'attribution du stand se fera sur base de la réception du paiement.

Après le paiement, vous en recevez aussitôt que possible la confirmation par écrit. Toute information relative au show peut être consultée sur notre site Internet <http://www.belgiankoiociety.eu/> <http://www.belgiankoishow.be/>.

Le paiement doit être fait sur le numéro de compte de la Belgian Koi Society avant la date de paiement mentionnée sur la facture.

L'attribution du stand est uniquement effectuée par les membres du conseil de la Belgian Koi Society.

Il est bien strictement interdit de (laisser) utiliser les stands attribués par des tiers, oui ou non sous paiement, ceci sous peine d'une augmentation du loyer de 100% en tenant compte de l'article 3.

2. Désapprobation

Le conseil de la Belgian Koi Society, ainsi que toutes les personnes y autorisées, ont le droit de refuser l'accès à quelqu'un au terrain du show, au chemin entre le parking et le terrain du show ainsi qu'à la participation au show sans indication de la raison.

3. Paiement

Après réception de la facture, le paiement doit être effectué dans les huit jours.

Compte bancaire: 779-5988434-76 (IBAN BE91 779598843476 BIC GKCCBEBB Boutersem) en mentionnant "Belgian ZNA Koi Show 2019 et le numéro de la facture."

Après réception le stand définitif sera attribué par le conseil de la Belgian Koi Society.

A l'inscription chaque exposant paie €100 de caution pour maintenir le stand propre et intact.

Après le show, lorsque vous avez laissé le stand intact et que vous vous êtes décommandés au guichet des renseignements, la caution sera remboursée immédiatement.

4. Annulation

L'annulation se fera uniquement par écrit et par lettre recommandée au responsable du sponsoring de la Belgian Koi Society, Jos Vandermeulen, Kerkomsesteenweg 251, 3370

Boutersem, avec l'indication des raisons au moins 8 semaines avant le show. Ainsi 50% du loyer payé sera remboursé.

Si l'annulation a lieu après cette date, le montant payé ne sera plus remboursé.

Le loyer non-payé restera dû à la Belgian Koi Society, en tenant compte de l'article 3.

5. Montage et rangement

L'exposant peut monter et aménager le stand le vendredi le 21 juin 2019 de 8h00 à 19h00.

A 19h00 exact vous êtes prié de bien vouloir quitter le terrain du show.

Après la permission de la Belgian Koi Society, vous pouvez éventuellement monter votre stand le jeudi le 20 juin 2019, mais aucune forme de surveillance sera présente avant le vendredi matin !

L'aménagement du stand est autorisé le dimanche le 23 juin 2019 entre 18h30 et 20h00 et/ou le lundi le 24 juin 2019 de 8h00 à 12h00. Aucune forme de surveillance est prévue par le BKS après cette période.

Il est interdit de liquider ou de débarrasser le stand pendant le show !

Le stand ne peut être monté que sur la surface louée et attribuée. Il est interdit de (laisser) exposer ou de placer des objets hors de cette surface sans la permission de la Belgian Koi Society ou de personnes y autorisées par l'a.s.b.l.

Il est bien entendu interdit de faire couler de l'eau sur le terrain avant, pendant et/ou après le show. En cas d'infraction, les dégâts provoqués au terrain ou aux biens de tiers seront remboursés par l'exposant.

En raison de l'espace limité, les semi-remorques et les poids lourds ne sont pas autorisés sur le terrain. Nous vous prions de décharger le plus vite possible et d'éloigner les véhicules du terrain par après.

Quand l'exposant part, le stand doit être complètement vide (donc sans déchets) et intact.

6. Filtres

Tous les bacs de show et de vente contenant des poissons vivants doivent être prévus d'une installation de filtration adéquate.

L'exposant veille à ce que les poissons ne puissent pas sauter des bassin utilisés. Si ceci arrive en absence de l'exposant, les poissons deviendront la propriété de la Belgian Koi Society.

La commission sanitaire contrôle la qualité de l'accommodation et la santé des poissons mis en vente. Si celle-ci estime que la vente est inadmissible, elle recommandera au conseil de mettre fin à la vente des poissons offerts, qui prendra les mesures nécessaires.

7. Forces majeures et l'annulation du show

En cas de décès d'une ou plusieurs des personnes principales, un deuil national, une catastrophe naturelle ou un autre évènement contre le gré de la Belgian Koi Society, le Koi Show sera entièrement annulé. La Belgian Koi Society s'engage à rembourser les loyers déjà payés, sous déduction des frais faits par la Belgian Koi Society au profit du participant.

La Belgian Koi Society n'est pas responsable pour les frais faits par l'exposant au profit du show, des revenus manqués en cas échéant.

8. Restauration

Il est interdit de vendre ou de distribuer des boissons ou des aliments sur les terrains du show, sauf si convenu autrement et confirmé par écrit.

9. Véhicules et parking

Il est uniquement permis de conduire un véhicule (à moteur) sur la route indiquée et/ou sur les instructions du conseil de la Belgian Koi Society.

Il est bien entendu interdit de rouler ou de se garer devant les tentes.

Les voitures, les camions, les remorques, les motocyclettes et toutes autres véhicules doivent quitter le terrain du show le samedi le 22 juin 2019 avant 9h00 au plus tard et ils doivent être garés sur le parking indiqué. Le dimanche le 23 juin 2019, l'accès au terrain n'est autorisé qu'après 18h30 et ceci selon les instructions des personnes autorisées.

Des instructions plus détaillées seront données pendant le show même.

10. Audio et vidéo

Il est autorisé d'utiliser du matériel audio et vidéo, à condition de ne pas déranger les exposants voisins.

Veuillez également tenir compte des directives juridiques, imposées par SABAM. L'autorisation doit être demandé par l'exposant lui-même auprès des autorités compétentes.

11. Electricité

Chaque stand a une alimentation d' électricité appropriée.

Nous prions les exposants d'y connecter uniquement des appareils contrôlés et en bon état. (Une rallonge de max. 25 mètres est à prévoir). Par stand max. 1 kW peut être branché sur l'installation.

Vu la consommation trop importante, il est interdit d'y connecter une machine à café.

Du café sera disponible pour les exposants dans la tente des volontaires.

12. Surveillance

Le terrain du show sera surveillé à partir du vendredi le 21 juin 2019 à 19h00 jusqu'au lundi le 24 juin 2019 à 9h00 inclus et pendant les heures de fermeture.

Le service de surveillance mandaté par la Belgian Koi Society sera présent sur le terrain pendant tout le show. Il est interdit de lui refuser l'accès au stands. Le service de surveillance est habilité à faire ou à négliger tout ce qu'il estime nécessaire pour garantir la sécurité des visiteurs et des participants. Vous êtes bien entendu prié de suivre immédiatement les directives du service de surveillance.

13. Risques et droits

Le conseil de la Belgian Koi Society et/ou ses collaborateurs n'est/ne sont nullement responsable(s) pour les dégâts et/ou la disparition qui se sont produits avant, pendant ou après le show.

L'exposant et ses collaborateurs sont responsables pour tous les dégâts, quelle que soit leur origine, causés dans ou par leur stand, ainsi que pour tous les dégâts causés par leurs affaires, actions, ou par leur négligence sur ou dans la proximité du terrain du show.

La Belgian Koi Society n'accepte aucune responsabilité et est autorisée à faire rembourser par l'exposant et/ou ses collaborateurs des dégâts revendiqués par des tiers.

On entend également par 'collaborateurs' tous ceux qui peuvent être considérés ainsi.

Le conseil de la Belgian Koi Society, et/ou ses collaborateurs n'est/ne sont aucunement responsable(s) pour les dommages, la maladie et/ou le décès de Koï présents au show ou pendant le transport vers et du show.

Il est interdit aux participants de faire de la publicité et/ou des annonces hors de l'espace attribué.

Les participants sont obligés d'être ouvert au le public pendant toute la période du show.

14. Dérogations

La dérogation des Conditions Générales du Belgian ZNA Koi Show 2019 n'est autorisée qu'après l'autorisation écrite de l'organisateur de la Belgian Koi Society.

15. Généralités

Chaque exposant est censé connaître les conditions et être en possession des Conditions Générales.

Par l'inscription vous vous déclarez d'accord avec ces Conditions Générales.

ANNEXE II

Participant / Expéditeur (en majuscules s.v.p.)

Firme	
Responsable de l'entreprise	
Adresse	
Code postal/Ville	
Pays	
Téléphone	
Adresse e-mail	
Fax	
TVA	
Produits	
<p>A remplir et retourner aussi tôt que possible par e-mail ou par poste. Adres: Jos Vandermeulen, Kerkomsesteenweg 251, 3370 Boutersem e-mail address: belkoi@belkoi.be Assignation par ordre de réception du paiement.</p>	
Possibilités	Prix / unité
Programme tirage 5.000 exempl. full color A5 1-ière page	550,00 €
Programme dernière page	450,00 €
Programme couvertures (2 pièces)	350,00 €
Programme page entière dans le programme	250,00 €
Programme demi-page dans le programme	150,00 €
Paroi du fond remise des prix	2500,00 €
Alimentation Koi remise des prix et volontaires (env. 100 sacs de nourriture de 5 kg): alors paroi du fond remise des prix	1000,00 € au lieu de 2500,00 €
Drapeaux sur les quatre coins de l'anneau des bassins du concours, exclusif la production, deviennent la propriété des sponsors, par drapeau	200,00 €
Banner dessous le podium	1000,00 €
Logo sur t-shirt	1000,00 €
Sponsoring de la moitié du toit des bassins du concours, côté gauche (50 x 60 cm), exclusif pression	500,00 €
Sponsoring de la moitié du toit des bassins du concours, côté droit (50 x 60 cm), exclusif pression	500,00 €
Sponsoring de la moitié des panneaux avant les bassins du concours	500,00 €
Sponsoring des panneaux photos aux bassins du concours	500,00 €
Tour de la publicité (banner 2.9mx1m, elle-même fournissent)	300,00 €
Affiches et dépliants	1.000,00 €
	SOUS-TOTAL:
	21% TVA:
	TOTAL :
Date et signature :	
Soussigné se déclare d'accord avec les Conditions Générales du Belgian ZNA Koi Show	